

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1393

présenté par  
M. Mathiasin et Mme Benin

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 30, substituer au mot :

« smartphones »

les mots :

« téléphones portables ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

« Smartphone » est un nom déposé, emprunté à l'anglais. Or, la langue française dispose de noms communs pour désigner cet équipement mobile.

Par ailleurs, le terme « Smartphone » est réducteur puisque tous les téléphones portables contiennent des métaux rares, y compris ceux qui seraient moins « intelligents ».

Enfin, « téléphones portables » est l'expression utilisée à l'alinéa 25 de l'article 9 du présent projet de loi.